

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le quatre juillet deux mille vingt quatre à 19 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à MASSIAC, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

### Étaient présents :

Didier ACHALME, Gilles AMAT, Djuwan ARMANDET, André BOUARD, Frédérique BUCHON, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Jacques CHASTANG, Magali CRAUSER, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Christian DONIOL, Xavier FOURNAL, Danièle GOMONT, Philippe LEBERICHEL, Danièle MAJOREL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Patrick MERAL, Bernard PAGENEL, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Jean-Paul REBOUL, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Jean RONGIER, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Christophe SOULIER, Claire TEISSEDE, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Alain VAN SIMMERTIER, Roland VERNET, Eric VIALA

### Étaient absents excusés :

Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Karine BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Marie Ange CHARBONNIER, Lucette CHAUVEL, David GENEIX, Eric JOB, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Jean-François LANDES, Luc LESCURE, Jérôme LUSSERT, Michel MARSAL, Vincent MENINI, Ghyslaine PRADEL, Marie-Laure TIBLE, André TRONCHE, Jean Louis VERDIER

### Pouvoirs :

Pierre JUILLARD pouvoir à Gilles CHABRIER, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Pierrick ROCHE, Ghyslaine PRADEL pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD, Jean Louis VERDIER pouvoir à Philippe ROSSEEL

Date de convocation : 27 juin 2024  
Secrétaire de séance : Djuwan ARMANDET  
Membres en exercice : 57  
Présents : 38 – Pouvoirs : 4 – Votants : 42

Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non votants : 0

**Objet : Avenant n°2 à la convention de transfert de gestion pour l'exploitation du vélorail du Cézallier avec SNCF RESEAU**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code des transports ;

**Vu** la convention de transfert de gestion de la ligne n°721000 de Lugarde à Neussargues en Pinatelle pour l'exploitation du vélorail du Cézallier signée avec SNCF RESEAU le 9 avril 2019 pour une durée de 5 ans ;

**Vu** la délibération n°2024-CC-067 du Conseil communautaire en date du 11 avril 2024 approuvant l'avenant à la convention de transfert de gestion afin de prolonger cette dernière jusqu'au 15 septembre 2024 ;

**Considérant** que cette prolongation avait pour objectif de disposer du temps nécessaire pour étudier les différentes options possibles concernant l'exploitation touristique de cette section de ligne ;

**Considérant** qu'il est proposé de prolonger de nouveau la durée de validité de la convention susmentionnée via un avenant n°2 jusqu'au 31 décembre 2024 ;

**Considérant** que les dispositions restent inchangées ;

**Le Conseil communautaire,**  
**Où l'exposé de Monsieur le Président,**  
**Après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** la prolongation de la convention de transfert de gestion jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 correspondant avec SNCF RESEAU et à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.